

Commune de Chérac
Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

Présents :

Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Madame Julia DEFAYE, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Eric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN, Madame Sandie SALOMON, Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

Absents et excusés : Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Corinne DESLANDE, Madame Julie KEFI.

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud GALLIARD

N°20250407-01 : Vote du compte administratif 2024 de la commune :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MANDIN, approuve par 10 voix pour et 1 abstention, le compte administratif 2024 du budget de la commune qui présente un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 1 108 085,18 €.

N° 20250407-02 : Examen et vote du compte de gestion 2024 de la commune :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote et déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

N° 20250407-03 : Affectation du résultat de la commune

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 est de 1 063 261,66 €. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2025, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 218 736,48 €
- Report en section de fonctionnement : 844 525,18 €

N° 20250407-04 : Vote du compte administratif 2024 du Multiservices :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel MANDIN, approuve par 10 voix pour et 1 abstention, le compte administratif 2024 qui présente un excédent global de clôture de 14 882,65 €.

N°20250407-05 : Examen et vote du compte de gestion 2024 du Multiservices :

Le conseil municipal, vote et déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 20250407-06 : Affectation du résultat du Multiservices :

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 est de 20 784,12 €. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2025, le résultat comme suit :

- Financement de la section d'investissement : 5 901,47 €
- Report en section de fonctionnement : 14 882,65 €

N° 20250407-07 Exercice du droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée :

Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée de 51 a 20 ca.

N° 20250407-08 : Protection sociale complémentaire – risque santé :

Le conseil donne mandat au centre de gestion de la fonction publique pour la réalisation d'une mise en concurrence et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026. Une participation de 15 € sera versée à chaque agent qui adhérera au contrat collectif d'assurance. Une nouvelle délibération devra être prise à l'issue de la consultation.

Le secrétaire de séance,
Arnaud GALLIARD



Madame le Maire,
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 11 AVR. 2025

Mise en ligne le 11 AVR. 2025